

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 3 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le trois octobre, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle F. Naboulet à la Communauté des Communes à Sauveterre de Guyenne, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : Caline ALAMY, Daniel BARBE, Bruno BERNARD, Jean-Claude BERNEDE, Nicole BONNAMY, Emile BOUSCARY, Philippe BRY, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves d'AMÉCOURT, Alain DIDIER, Serge DURU, Danielle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, Luc HERAULT, Yannick JOUSSEAUME, Lucien KERGEFRROY, Didier LAMOUREUX, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Bruno LIMOUZIN, Jacques MATIGNON, Samuel MESTRE, Christophe MIQUEU, Benoit PUAUD, Bernard REBILLOU, Jean-Marie VIAUD.

Absents ayant donné pouvoir : Stéphanie DUBERGA pv à Luc HERAULT, Thierry LABORDE pv à Valérie TACH,

Excusés/Absents : Daniel AUBERT, Sandrine COMBEFREYROUX, Alain COURGEAU, Martine LOPEZ, Karine LUMEAU, Florent MAYET, Raymond REBIERE.

Auditeurs libres : Laurence COMBALIE, Alain COMBES, Henri HONEGGER, Jean-Marc PRAT.

Le Conseil est accueilli exceptionnellement par le Président dans la salle Francis Naboulet au siège social.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Serge Duru est nommé secrétaire de séance.

M. le Président rappelle le contexte de cette convocation exceptionnelle pour ajuster notre budget et ainsi être en mesure de pour pouvoir régler les entreprises qui ont réalisés les travaux de voirie 2016.

En effet, cet été la trésorerie a rejeté les mandats pour raison de « mauvaise imputation ». Elle estime que les travaux réalisés relèvent de la section de fonctionnement et non de la section d'investissement. Depuis 30 ans, nous procédions de la sorte mais cette année il faut faire autrement.

C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ce jour afin de voter un Décision Modificative Budgétaire.

Nous profitons de cette DM pour prévoir le règlement de la CDC du Pays Foyen dans le cadre de la convention qui nous lie pour l'Enfance et la Jeunesse, ainsi que les intérêts à rembourser à la CDC du Réolais suite à la renégociation du prêt du Centre de Loisir de Monséгур.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°2

Après avoir envoyé le projet de délibération à tous les membres, Monsieur le Président rappelle ce qu'elle indique.

- Diminution de virement en section d'investissement de 650 000 €
- Le règlement à la CDC du Pays Foyen pour les enfants accueillis aux services Alsh et multi-accueil pour les années 2014 et 2015 pour 50 000 €.
- Les intérêts à rembourser à la CDC du Réolais en SG suite à la renégociation de l'emprunt du pôle enfance. Les intérêts intermédiaires, soit de l'échéance de janvier jusqu'à juillet pour 3010 €.
- La somme de 111 000 € correspond au FCTVA de la part des factures voirie perçue en section d'investissement à rebasculer en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité, la délibération modificative budgétaire n°2.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Remise du calendrier des prochaines réunions de la CDC.

Prochaine réunion bureau : En raison de la présence de M. Suzanne, nouveau Sous-Préfet de Langon, la réunion bureau du 3 octobre est reportée au 17 octobre à 18h30 (avant le conseil communautaire)

Commission Enfance Jeunesse : Jeudi 13 octobre à 18h30 (CEJ 2016-2019)

Prochain Conseil Communautaire : lundi 17 octobre à 18h30 à St Sulpice de Pommiers (présentation du contrat enfance jeunesse 2016-2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h30.